



CONVENTION REGION-TERRITOIRES : AMBITIONS PARTAGEES 2030
ENTRE
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ET
LE BASSIN DE VIE DE MONTARGIS
(2025-2031)

PREAMBULE

En qualité de partenaire à part entière des territoires, la Région Centre-Val de Loire déploie des politiques à la fois plus proches des besoins locaux (proximité) et mieux adaptées aux enjeux (solidarité), tout en donnant plus fortement à partager et à voir son rôle dans le quotidien des habitants (visibilité). Ces politiques doivent répondre aux enjeux de transformation des territoires par la prise en compte des défis sociaux, citoyens et écologiques, autant qu'elles doivent constituer des réponses au besoin de proximité de l'action publique exprimé par les habitants.

Alors que ces changements durables et profonds à l'œuvre réinterrogent les formes et les finalités de l'action publique, la Région a proposé aux territoires un renforcement de la concertation devant permettre de mieux partager les objectifs de chacune des parties prenantes et de suivre les réalisations décidées.

Les parties mobilisées dans les 25 Bassins de vie autour de cette démarche sont à la fois les acteurs institutionnels (présidents des Pays/PETR, EPCI, maires des communes pôles d'équilibre et de centralité du SRADDET), et les acteurs socio-économiques (conseils de développement, corps intermédiaires, chambres consulaires, associations, entreprises, bailleurs sociaux, acteurs de la santé, du tourisme...). Les Bassins de vie constituent des espaces généralement fédérés autour d'un pôle urbain ou d'une métropole, selon les définitions du SRADDET (2 métropoles, 6 pôles régionaux et 16 pôles d'équilibre et de centralité), au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services (commerce, santé, culture...), à l'emploi, à la mobilité, à l'éducation, à la formation professionnelle... Ils constituent une échelle pertinente pour prendre en compte les réalités territoriales, vécues par les habitants, et pour animer les échanges avec les acteurs locaux et la population. Ils constituent l'échelon de concertation de référence et de partage des enjeux stratégiques entre la Région et les territoires.

La concertation proposée, qui constitue la première étape d'un dialogue régulier avec les collectivités locales, a pour objectifs de partager et/ou faire émerger les enjeux locaux, de préciser les modalités d'action des parties concernées, dont la Région, afin de relever ces défis. Avec cette vision des enjeux locaux à 360° jusqu'alors inédite, la Région fait preuve d'encore plus d'agilité et de réactivité, afin de répondre à des problématiques spécifiques relevant de ses compétences obligatoires ou volontaires.

Les sujets abordés au cours de la concertation territoriale correspondent aux domaines d'intervention de la Région regroupés autour du développement économique et de la formation (emploi, relocalisation, agriculture, tourisme, lycées, formations sanitaires et sociales, formation professionnelle, orientation, enseignement supérieur), des services à la population (économie de proximité, équipements, logement, santé, culture et sport, numérique), de la transition écologique (biodiversité, énergie, climat, déchets), des

mobilités(transports en commun, nouvelles mobilités) et de la jeunesse et citoyenneté (Europe, jeunesse, coopération, engagement).

Les axes prioritaires de développement du territoire qui résultent de cette concertation sont déclinés dans la présente convention. L'ensemble des parties s'engagent à mettre en œuvre conjointement un programme d'actions correspondant à ces priorités, en articulation avec les conventions de partenariat existantes entre la Région et les territoires en matière économique et de mobilité signées entre la Région et les EPCI composant le Bassin de vie.

ENTRE

la Région Centre-Val de Loire, dont le siège social se situe 9 rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, représentée par M. François BONNEAU, président du Conseil régional, dument habilité à signer par délibération n°11980, en date du 31/01/2025, ci-après dénommée « la Région »,

d'une part,

ET

- **Le PETR Gâtinais Montargois**, représenté par M. Frédéric NÉRAUD, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « le Pays PETR du Gâtinais Montargois » ;

Dans le cadre de la concertation engagée avec :

- **La Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing**, représentée par M. Jean-Paul BILLAULT, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CA Montargoise et Rives du Loing » ;
- **La Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais**, représentée par M. Albert FEVRIER, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC Canaux et Forêts en Gâtinais » ;
- **La Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne**, représentée par M. Christophe BETHOUL, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne » ;
- **La Communauté de communes des Quatre Vallées**, représentée par M. Gérard LARCHERON, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC des Quatre Vallées » ;
- **La commune de Montargis**, représentée par M. Benoît DIGEON, maire, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la commune de Montargis ».

d'autre part.

La Région et les collectivités du Bassin de vie sont ci-après dénommées individuellement une « partie » et ensemble les « parties ».

Vu les articles L5741-1 et suivants du CGCT concernant les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR),

Vu la communication du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.05 « Refonder la relation aux territoires : proximité, solidarité, visibilité »,

Vu le rapport du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.06 « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale : De nouveaux contrats au service de la territorialisation de l'action régionale, de la solidarité et de l'équilibre territorial »,

Vu la réunion de concertation entre les représentants des parties du 27 août 2025, à Montargis,

Vu la réunion de concertation réunissant les principaux acteurs socio-économiques du Bassin de vie du 22 octobre 2025, à Cepoy,

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente,

Vu la CPR n° en date du validating la présente Convention Région-Territoires,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de partager des priorités d'actions en réponse aux principaux enjeux locaux, et d'engager les parties à mobiliser des moyens pour les relever.

Les principaux enjeux, objectifs prioritaires et moyens d'intervention qui préfigurent le programme d'action sont déclinés selon 5 axes répondant aux champs d'intervention de la Région :

- « Répondre aux besoins de services à la population » ;
- « Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences » ;
- « Accélérer la transition écologique et énergétique » ;
- « Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants » ;
- « Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté ».

ARTICLE 2 – DUREE ET PRISE D’EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet pour 6 ans à la date de signature par l'ensemble des parties.

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE

Un comité de pilotage, co-présidé par les élus référents de la Région et le Président du PETR, associera l'ensemble des parties, dont les Présidents des quatre intercommunalités, ainsi que le maire de la commune pôle de centralité du Bassin de vie (ou leurs représentants), pour suivre l'avancement de la présente convention. Il se réunira régulièrement et *a minima* une fois par an, afin de suivre l'état d'avancement des démarches du programme d'actions en cours, la coordination et la cohérence des initiatives, garantissant un pilotage efficace du partenariat. Il sera assisté par les représentants techniques des signataires.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la directrice de la Maison de la Région du Loiret.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Les initiatives et ambitions affichées dans le cadre de la présente convention devront mentionner le soutien des parties dans les différents temps de communication, et sur tous les supports faisant état de la démarche.

ARTICLE 5 – REVISION, RESILIATION

La modification de la présente convention fait l'objet, par accord des parties, d'une révision par voie d'avenant.

Sur demande motivée, la résiliation de la présente convention peut être formulée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 3 mois.

ARTICLE 6 – AMBITIONS PARTAGEES 2030

REPONDRE AUX BESOINS DE SERVICES A LA POPULATION

OBJECTIF 1 : Adapter les logements aux besoins de la population (vieillissement, jeunes, logements sociaux) au regard des taux de vacance et poursuivre la rénovation thermique du parc énergivore

Enjeux : Confronté aux évolutions démographiques et sociétales qui viennent perturber les comportements résidentiels, le Bassin de vie de Montargis cumule plusieurs enjeux autour du logement, traduisant une certaine inadéquation entre l'offre de logements et les besoins des habitants qui ont évolués. Cela se traduit entre autres par une fuite des ménages vers le périurbain ayant pour conséquence une vacance de logements en centres-villes et une consommation foncière pour l'habitat importante (bien qu'actuellement en baisse, malgré une poursuite de la hausse du nombre de ménages), un manque d'attractivité du parc de logements pour les ménages actifs (notamment dans le cadre du développement des entreprises), une pression de la demande locative et locative sociale, une offre de logement pour les jeunes (stagiaires, doctorants...) à renforcer. A cela s'ajoute l'état potentiellement indigne de certains logements, notamment dans les centralités. Comment donc adapter les logements aux besoins des habitants (vieillissement, jeunes, logements sociaux) au regard du taux de vacance et dans un contexte de limitation de l'artificialisation des sols et de sobriété énergétique ? Les objectifs prioritaires visent à :

- Soutenir l'adaptation des logements aux **enjeux climatiques** (sobriété, rénovation énergétique, recours aux matériaux biosourcés, accueil de la biodiversité...).
- Reconquérir les **logements vacants** pour diversifier l'offre de logements et faire revivre les centres-villes et centres-bourgs.
- Accompagner le développement d'un parc de **logements abordables**, notamment par le soutien des programmes de rénovation urbaine.
- Développer une offre de logements pour **publics spécifiques**, notamment les petits locatifs et accompagner l'adaptabilité pour le maintien des personnes âgées à domicile.
- Stimuler des **initiatives** pour imaginer, expérimenter l'habitat et les formes urbaines et rurales de demain.

Moyens :

- Atteindre l'efficacité énergétique des logements publics et privés en poursuivant la rénovation thermique des 1 761 logements sociaux énergivores (CRST, FEDER) et en massifiant la rénovation thermique des logements privés en lien avec les bailleurs et les propriétaires.
- Définir les leviers en faveur de la reconquête du bâti existant au regard de la révision du SCOT : caractérisation des logements vacants, plan d'actions, travail sur les formes urbaines et formes d'habitat (vieillissement, jeunes, résidences secondaires...).
- Renforcer l'offre sociale sur certains secteurs en tension.
- Participer à la rénovation thermique de l'EHPAD du CHAM (centre hospitalier de l'agglomération de Montargis).

OBJECTIF 2 : Renforcer l'attractivité du pôle de centralité de Montargis en lien avec les pôles relais (Châtillon -Coligny, Courtenay, Ferrières en Gâtinais, Dordives, Corbeilles, Bellegarde, Nogent-sur-Vernisson, Château-Renard et Lorris) en confortant la présence de services et équipements de proximité et en

soutenant l'implantation de commerces de proximité en centres-villes/centres-bourgs

Enjeux : Face à l'étalement urbain et à la consommation foncière, la redynamisation des centralités (centres-villes et centres-bourgs) par un maillage en services de proximité et en commerces équilibré est un levier puissant. Il permet aussi de renforcer l'attractivité du territoire et de maintenir les habitants. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Conforter la présence **d'équipements et de services** dans les pôles urbains et renforcer les commerces de centre-ville en maîtrisant leur extension en périphérie.
- Soutenir le **commerce et l'artisanat** dans les communes rurales, la diversité de l'offre notamment les commerces multiservices.
- Développer des formes urbaines conciliant **optimisation foncière** et qualité du cadre de vie en travaillant sur l'existant (vacance, friches, densification, réhabilitation...) et en cohérence avec l'offre en services et équipements.
- Réaménager **l'espace public** pour en faire un vrai lieu de convivialité et de sociabilité (végétalisation, aménagements urbains, cheminements piétons...).

Moyens :

- Accompagner les territoires à poursuivre la réalisation d'études prospectives d'aménagement de centres-bourgs et centres-villes (plan guide) afin de répondre aux objectifs.
- Accompagner les mutations du secteur commercial, en soutenant les commerces multiservices et la diversification des offres, notamment à travers le Fonds partenarial en faveur de l'économie de proximité.
- Réhabiliter le centre-ville de Montargis (suite aux émeutes) notamment rue Dorée.
- Développer l'activité de proximité du port Saint-Roch, notamment les services pour les touristes et les habitants (cafés, location de vélos...).

OBJECTIF 3 : Promouvoir le contrat local de santé (CLS) pour poursuivre la structuration de l'offre de soins et déployer une stratégie en matière de prévention

Enjeux : Le Bassin de vie de Montargis est relativement bien doté en équipements de santé : 3 établissements sanitaires (un centre hospitalier, une clinique chirurgicale et un établissement de santé privé), 11 établissements d'accueil pour adultes handicapés et 5 pour enfants handicapés, 2 EHPADs, un centre de santé, plusieurs cabinets et maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Depuis 2017, le CLS œuvre pour la prévention et la promotion de la santé, en lien avec la CPTS Gâtinais Montargois. Plusieurs projets sont également en cours : prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, pôle de santé, MSP d'Amilly, institut de médecine intégrative à Montargis, renforcement de l'option santé au Lycée en Forêt (de 3h à 5h hebdomadaires). Cette dynamique est positive face au contexte de vieillissement de la population. Il s'agit donc de poursuivre dans cette voie, afin de structurer davantage l'offre de soins et de déployer une stratégie de prévention efficace. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Maintenir et développer **l'exercice coordonné** par la structuration du réseau de MSP et centres de santé.
- Concevoir un véritable projet territorial de santé, en prenant appui sur le CHAM pour faciliter/coordonner **l'accès aux soins**.
- Développer les actions de sensibilisation, de **prévention** et de promotion de la santé en lien avec l'alimentation (en référence à la stratégie régionale de l'alimentation).

Moyens :

- Poursuivre le déploiement du CLS 3^{ème} génération en association avec la CPTS, les établissements de santé et les collectivités : mise en place d'actions de prévention, faire connaître les acteurs investis en santé et les dispositifs déployés sur le territoire.
- Mettre en place une dynamique locale – articulation CPTS/Etablissements de santé/CLS pour structurer l'offre de soins sur le bassin de vie (offre de soins de proximité, prévention, vieillissement...).

- Favoriser l'accueil et l'installation des stagiaires, étudiants et professionnels de santé via un partenariat avec le CHU d'Orléans et le CHAM (offre d'hébergements à développer notamment).
- Faire le lien entre enjeux liés à la santé et alimentation-nutrition (renforcer les actions liées à la santé/alimentation dans le PAT du Gâtinais Montargois : forum, PAT 2^{ème} génération), sport, environnement, perturbateurs endocriniens, urbanisme favorable à la santé...).
- Développer une offre de soins mobile (prévention/dépistage).
- Créer les conditions locales pour développer la e-santé (stratégie locale e-santé).

OBJECTIF 4 : Maintenir un bon niveau d'équipements sportifs par la réhabilitation – modernisation des équipements existants, développer les équipements sportifs adaptés à l'handisport et aider à la structuration des clubs (effet locomotive)

Enjeux : Le Bassin de vie de Montargis est relativement bien doté en équipements sportifs. Toutefois, plusieurs sont vieillissants et nécessitent des travaux de rénovation (piscine, vélodrome, gymnase...). De nouveaux équipements ou aménagements pourraient également être les bienvenus pour accompagner les nouvelles pratiques (mur d'escalade, pump track, parcours urbain, équipement savoir rouler...) et encourager la pratique sportive des femmes et des jeunes. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Maintenir un bon niveau d'équipements sportifs et de loisirs par la **réhabilitation / modernisation des équipements** sportifs à faible consommation énergétique.
- Développer des équipements sportifs adaptés à l'handisport.
- Favoriser l'animation du territoire pour **développer les pratiques**.

Moyens :

- Elaborer un **projet sportif de territoire**, incluant un schéma directeur des équipements sportifs, dans le respect des compétences et actions possibles de chaque structure.
- Aider à la **structuration des clubs** et à leur augmentation en termes de licences, notamment en soutenant principalement de nouveaux projets CAP asso.
- Avoir une attention particulière aux projets portés par des structures pas encore financés (pas ou peu accompagnées par la Région).
- Favoriser les animations promouvant la **pratique sportive féminine** et la pratique sportive des **jeunes**.

OBJECTIF 5 : Améliorer l'offre de diffusion culturelle et artistique (lieux et diversification), valoriser le patrimoine et accompagner les musées dans une démarche de professionnalisation, de développement et de mise en réseau et faciliter l'accès à la jeunesse

Enjeux : Le Bassin de vie de Montargis présente un patrimoine local qui contribue à l'identité de ce territoire : moulins, édifices religieux, châteaux privés, mais aussi bâtiments, aujourd'hui reconvertis, ayant traits à l'histoire locale, tel l'ancien couvent des Ursulines à Montargis, les églises de Chevry-le-Bignon et Préfontaines et des édifices classés monuments historiques comme l'église Notre-Dame-de-Lorris, l'Amphithéâtre de Chenevières à Montbouy ou l'Eglise Notre Dame de Bellegarde. La ville centre, Montargis, est surnommée « la Venise du Gâtinais » avec ses 131 ponts et passerelles. Le territoire dispose également de plusieurs salles de spectacles (malgré leur taille modeste), musées, médiathèques, etc. Bien qu'il soit excentré des principaux flux de fréquentation touristique et qu'il n'ait aucune connexion ferroviaire avec Orléans et le Val de Loire classé Unesco, le Bassin de vie de Montargis a de beaux atouts à mettre en valeur. On peut noter toutefois une faible représentation des cultures alternatives et propositions pour la jeunesse. La culture étant un levier important pour la qualité de vie des habitants et en particulier des jeunes, l'enjeu de répondre au besoin de pratiques culturelles de la population locale reste fort, à travers notamment le soutien, l'accompagnement et l'animation des événements et des clubs associatifs et culturels du Bassin de vie. Il est également nécessaire de pouvoir inscrire le déploiement de l'offre culturelle dans la transition écologique. Par ailleurs, une attention particulière aux actions s'inscrivant dans la dynamique de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 est souhaitée par le Conseil Régional, afin de garantir au

plus grand nombre d'habitants en région la possibilité de bénéficier de cette année événementielle. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Encourager l'émergence d'un **réseau d'acteurs** par un maillage culturel plus fin sur le territoire (possible notamment grâce au PACT).
- Favoriser une **offre artistique et culturelle équilibrée, durable et diversifiée** s'adressant à tout-es et permettant l'aménagement des territoires par la culture.

Moyens :

- Poursuivre le **soutien aux structures et associations culturelles** en territoire rural via le PACT qui assure le maintien de spectacles de qualité.
- Inciter à des tarifications préférentielles de **l'offre culturelle pour les jeunes**.
- Mettre en place de **démarches environnementales** (labellisation, sensibilisation...) sur les évènements culturels (festivals, concerts...).
- Accompagner les musées dans une démarche de **professionnalisation** et de développement de leurs structures et favoriser la mise en réseau.

REPONDRE AU DEFI DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DES QUALIFICATIONS ET DES COMPETENCES

OBJECTIF 6 : Saisir l'opportunité du programme Territoire d'industrie Est-Loiret 2023-2027 pour diversifier le tissu économique, notamment l'industrie et maintenir les emplois sur le territoire

Enjeux : Le Bassin de vie de Montargis présente une économie industrielle diversifiée avec 4 pôles d'activités, la présence de grandes entreprises, des projets industriels en gestation et un fort ancrage commercial, bien que pas toujours bien réparti entre l'agglomération et les bourgs-centres. Il s'agit également de noter que le territoire n'échappe pas à la désindustrialisation et que le taux de chômage y reste fort, avec un faible niveau de qualification et un illettrisme élevé. Le territoire étant labellisé « Territoire d'Industrie Est-Loiret », c'est une opportunité à saisir pour soutenir le tissu économique et l'accompagner dans son développement face aux mutations (climatiques, démographiques, sociétales...). Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Créer une **synergie** entre tous les acteurs économiques.
- Renforcer **l'animation économique** pour mettre en œuvre la feuille de route industrielle.
- Accompagner les **besoins en compétences et en recrutement** des entreprises en concertation avec France Travail et OPCO 2i (via Programme Régional de Formation, DEFI, POE, AFEST...).

Moyens :

- Renforcer les **coopérations inter-entreprises** en lien avec l'ADIM et en s'appuyant sur la GPECT déployée par le PETR.
- S'appuyer sur le programme d'actions de Territoire d'Industrie phase 2.
- Renforcer et élargir la démarche **d'éologie industrielle et territoriale**.
- Poursuivre les **échanges entre les services** de développement économique des intercommunalités, les services de la Région et l'agence régionale DEV'UP conformément à la convention de partenariat économique contractualisée entre la Région, DEV'UP et les intercommunalités.
- Mobiliser l'agence régionale **DEV'UP** pour accompagner les développeurs du territoire, coordonner et collaborer à des événements économiques locaux, accompagner les entreprises à l'international, détecter et orienter des projets d'entreprises sur des questions d'innovation, participer à des opérations de marketing territorial.
- accompagner les besoins en compétences et en recrutement des entreprises

OBJECTIF 7 : Se doter d'une stratégie foncière et immobilière pour répondre aux besoins des entreprises tout en limitant l'artificialisation des sols

Enjeux : Dans le respect du ZAN (zéro artificialisation nette), la limitation de l'artificialisation des sols implique de repenser la mobilisation du foncier sans obérer les besoins de développement économique et social des territoires. Parmi les ressources à

mobiliser, les friches constituent une opportunité de premier plan, sous réserve de pouvoir les identifier, les caractériser, puis optimiser les modèles de résorption et de valorisation. Dès lors, il s'agit d'identifier et de caractériser le potentiel et les modalités de reconversion des friches à des fins économiques et du foncier économique sous exploité dans les zones d'activités. Le Bassin de vie de Montargis présente une offre foncière intéressante en zones d'activités et friches malgré des tensions locales. Par exemple, le territoire dispose de 30 hectares de friche militaire à transformer. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- **Réhabiliter** des friches pour accueillir de nouvelles entreprises ou relocaliser des entreprises existantes.
- **Densifier** et faire monter en gamme certaines ZAE existantes en remobilisant le foncier économique sous exploité.
- **Mutualiser** les services aux entreprises dans une logique d'écologie industrielle et territoriale (déchets, énergie...).
- Soutenir l'émergence de **sites « clé en main »** à vocation industrielle dans une logique d'écosystème globale (logements, mobilité, offres de services...).
- **Diversifier** l'offre économique en fonction des grandes filières du territoire (locatif, taille des lots, services aux entreprises et aux salariés).

Moyens :

- Engager une **analyse du potentiel** lié au foncier délaissé en vue de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation.
- Mobiliser l'expertise de **DEV'UP**.
- **Animer les entreprises** autour des problématiques foncières.
- Participer à des **projets mutualisés** à l'échelle du Bassin de vie dans une logique d'EIT (écologie industrielle et territoriale).
- Soutenir les actions de **requalification durable** des zones d'activités.

OBJECTIF 8 : Poursuivre le travail engagé sur l'économie sociale et solidaire (ESS) et sur l'économie circulaire (déploiement de l'EIT avec les EPCI)

Enjeux : Le Bassin de vie de Montargis présente une dynamique importante en matière d'ESS avec notamment PERSEE3C, la SCIC le Vivier et le Relais des 3 Ecluses. La Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne compte également 2 tiers-lieux : la Maison du Manège à Château-Renard et la Ruche économique à Courtenay pour favoriser la dynamique commerciale des centres-bourgs. Ces initiatives sont à encourager pour les inscrire dans la durée et les développer. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Se doter d'une **feuille de route** ESS et/ou économie circulaire.

Moyens :

- Elaborer un **diagnostic** des acteurs de l'ESS en lien avec la CRESS, les acteurs et initiatives présentes.
- Poursuivre le déploiement de **l'EIT** par les EPCI.

OBJECTIF 9 : Structurer l'offre cyclo-touristique pour en faire un véritable atout de développement économique et touristique, valoriser le patrimoine lié à l'eau (Loire et canaux) et créer des itinéraires thématiques

Enjeux : Porte d'entrée du Loiret à l'est du département, le Gâtinais est situé au carrefour de l'Ile-de-France et de la Bourgogne et dispose d'une bonne desserte autoroutière (A77, A19 et A6) avec une connexion privilégiée vers Paris. L'agglomération de Montargis occupe également une place stratégique dans l'armature des véloroutes régionales, à 3 titres : carrefour de 2 véloroutes majeures (la Scandibérique européenne et le Canal d'Orléans directement relié au centre de Paris en site propre), une gare ferroviaire nationale directement reliée à Paris-Austerlitz avec les nouveaux trains Rémi dotés d'une capacité d'emport allant jusqu'à 27 vélos, une porte d'entrée d'un grand tour cyclo-touristique fonctionnel et autonome de 250 km (5 jours) entre Loire et Canaux. Le territoire présente aussi de nombreuses boucles de randonnées pédestres. Parmi les points de vigilance, on note cependant un territoire excentré des principaux flux de fréquentation touristique, une répartition de l'offre touristique assez inégale, surtout concentrée sur l'agglomération montargoise, et peu diversifiée (notamment pour les familles), une offre d'hébergements à diversifier et moderniser (gammes, accueil de groupes...), une offre de restauration à

adapter au tourisme itinérant, une mise en réseau des acteurs à renforcer. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- S'appuyer sur les atouts de la Scandibérique, Loire à Vélo et Canaux d'Orléans (véloroutes au rayonnement national et international) pour renforcer le rôle stratégique du Bassin de vie dans le développement de la **filière cyclo-touristique** et la fréquentation des véloroutes et des boucles du Gâtinais, et ainsi s'inscrire dans la dynamique de développement régional et national du tourisme à vélo.
- Conforter sa fonction de « **hub** » **multimodal** d'accueil des cyclotouristes en train, car, auto et vélo afin de fluidifier le parcours client et d'optimiser la fréquentation des itinéraires.
- Se démarquer par son **tourisme vert** « La Venise du Gâtinais » à proximité de Paris, notamment par la valorisation de l'Ouanne et des chemins ruraux.
- Moderniser les **hébergements et les services** touristiques associés.

Moyens :

- Soutenir les aménagements de voies douces dans les territoires ruraux, notamment de boucles à vélo sur les trois communautés de communes : CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, CC des Quatre Vallées et CC Canaux Forêt en Gatinais.
- Concréteriser un conventionnement « Destination Pays du Gâtinais à vélo » pour coordonner, responsabiliser, dynamiser, valoriser et surtout pérenniser ce réseau cyclable en devenir.
- Assurer la sécurisation, la surveillance et l'entretien des infrastructures cyclables (ex : signalisation directionnelle).
- S'appuyer sur le PETR, les EPCI, les communes et les offices de tourisme pour implanter des équipements et services connexes d'accueil des cyclotouristes dans les centres-bourgs et les sites touristiques mobilisés (aire d'arrêt, point d'eau, station de gonflage et de réparation, wifi, consigne bagage et de recharge des batteries, stationnement libre et sécurisé...).
- Sensibiliser le tissu socio-professionnel autour de cette nouvelle filière et le développement du réseau des prestataires labellisés « Accueil vélo » et élaborer, financer et être le relais des outils et plans de communication.
- Développer l'offre d'hébergement spécialisé sur l'itinérance (campings, hôtels et chambre d'hôtes) et des bivouacs de campagne avec les communes et les agriculteurs bénéficiant d'un label touristique.
- Favoriser l'offre de chambres d'hôtes le long de la Scandibérique.
- **Développer l'offre de services sur le Port Saint Roch et connecter le tourisme à vélo et le tourisme fluvial.**

OBJECTIF 10 : Pérenniser une agriculture locale et accélérer la transition agroécologique

Enjeux : Le Bassin de vie de Montargis, majoritairement rural, est occupé à plus de 74 % par des espaces agricoles qui se caractérisent par une majorité de grandes cultures, avec des particularités bien marquées selon les territoires (oléo-protéagineux à l'est, betteraves fourragères à l'ouest...). Des investissements, tels que l'irrigation à l'ouest et le drainage sur la majorité du territoire, permettent le maintien des productions agricoles. Des activités d'élevage, valorisant les vallées et les surfaces à moindre potentiel, permettent la diversification des exploitations agricoles. Cette diversification est d'autant plus importante que ce territoire est particulièrement sensible aux pollutions diffuses d'origine agricole. En effet, il concentre un grand nombre de captages d'eau potable classés prioritaires car impactés par les nitrates et les produits phytosanitaires. Il est donc primordial de poursuivre l'accompagnement de la profession agricole vers une transition agroécologique. Le nombre d'exploitations en agriculture biologique a ainsi été multiplié par deux entre 2010 et 2020, malgré une surface agricole qui reste encore faible (3,4 %, soit 12 052 ha). Par ailleurs, à l'image de la tendance régionale et nationale, le nombre d'exploitations agricoles diminue (-19 % entre 2010 et 2020), avec une augmentation de leur surface agricole utile. De ce fait, la part de l'emploi agricole dans l'économie locale est en recul (-25 % entre 2010 et 2020). Le territoire est également engagé dans une démarche de PAT (projet alimentaire de territoire) labellisé de niveau 2 à l'échelle locale (bassin de vie / PETR) et départemental « Mangeons Loiret ». Les objectifs prioritaires visent à :

- Préserver la **diversité agricole et paysagère** du territoire.
- Valoriser les **produits du terroir** de qualité pour en faire une force identitaire.
- Conforter des exploitations résilientes et rémunératrices.
-
- Favoriser la **transmission** et l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Concilier **développement urbain et agricole** (pression foncière, développement des EnRR, photovoltaïque, méthanisation).

Moyens :

- Accompagner les exploitations agricoles dans la **transition agroécologique**. Maintenir l'entretien des paysages et l'attractivité du territoire par la mise en place des contrats de transitions (CAP Transition Agri de la Région) et des paiements pour services environnementaux (Etat).
- Développer l'agriculture biologique et ses débouchés.
- Développer les circuits courts et de proximité.
- Organiser l'approvisionnement de la restauration collective en offre locale.
- Poursuivre la mise en œuvre du PAT et les projets en découlant : groupes de travail sur le foncier, le maintien de l'agriculture, la structuration de l'approvisionnement local de la restauration collective.
- Accompagner les porteurs de projets, mettre en avant les exploitations et/ou le foncier disponibles et l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les atouts touristiques et les services à la population.

OBJECTIF 11 : Construire une culture partagée de l'orientation tout au long de la vie, en s'appuyant sur les Comités locaux pour l'emploi dans le but de former les jeunes sur le territoire et de les faire rester

Enjeux : Dans un contexte de fuite des jeunes vers l'extérieur et de vieillissement de la population, l'orientation des jeunes et des actifs tout au long de la vie semble être un levier intéressant pour former les jeunes sur le territoire et les inciter à rester, et ainsi assurer un certain renouvellement des générations. Aujourd'hui, l'offre de formation sur le territoire est essentiellement de niveau BTS avec une grande diversité de domaines représentés (agriculture, agronomie, foret bois, protection de la nature, sanitaire et social, commerce, comptabilité, informatique, électronique, logistique, industrie, hôtellerie, restauration...), mais encore peu de formations en industrie au regard du besoin des entreprises et de la place de l'industrie sur le territoire, de même pour l'art et l'artisanat. L'éloignement géographique de certains établissements scolaires par un réseau de transports peu développé peut aussi pénaliser la mobilité des publics dans le cadre de l'organisation d'actions de découverte des métiers (visites d'entreprises, évènements...). Comment renforcer et développer l'offre de formations post-bac, afin qu'elle soit plus attrayante et mieux adaptée aux besoins du territoire ? Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Animer un réseau d'acteurs de l'orientation tout au long de la vie.
- Favoriser l'accueil des apprentis/stagiaires en zone rurale et sur de courtes durées.

Moyens :

- Faciliter les parcours d'insertion et d'évolution professionnelle des jeunes.
- Faire évoluer les représentations des métiers, débouchés, parcours pour les jeunes, les familles.
- Prendre en compte les besoins, attentes, la parole des publics dans la construction des outils et évènements.
- Réfléchir à une solution mutualisée pour contribuer à l'accueil des apprentis / stagiaires sur le territoire (création de logement communaux ou locaux, auberges de jeunesse, mise en place de baux de courtes durées...)et contribuer à leur mobilité.
- Assurer une bonne coordination et complémentarité des initiatives grâce au Comité local pour l'emploi (CLPE).

OBJECTIF 12 : Accompagner l'élévation du niveau de compétences du territoire (notamment lutte contre l'illettrisme) et répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée des entreprises, notamment dans le domaine industriel, art et artisanat

Enjeux :

- Taux de chômage élevé et faible niveau de qualification.
- Nécessité d'une analyse consolidée des besoins des acteurs socio-économiques en termes de formations post-bac sur le territoire.

Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Renforcer les articulations entre les acteurs de la formation et les acteurs économiques locaux.
- Renforcer le partenariat de la Région avec les acteurs locaux pour une meilleure visibilité des offres existantes de formations, à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi.
- Proposer une offre de formation professionnelle adaptée aux nouveaux besoins. Développer des formations supérieures adaptées aux besoins des acteurs du territoires et attractives

Structurer une demande des donneurs d'ordres sur les transitions à travers les clauses des marchés publics.

- Accompagner le recrutement et la formation de personnel qualifié en emplois saisonniers et permanents.

Moyens :

- Être à l'écoute des nouveaux projets sur l'offre de formation linguistique (DEFI FLE SIAE, DEFI illettrisme...).
- Faciliter l'accès au logement pour les étudiants.
- Fixer les compétences sur le territoire.
- Secteur de l'industrie identifié prioritaire lors du CLPE (actions ciblées pour répondre au vieillissement de la population).
- S'appuyer sur les travaux de la GPECT et du CLPE pour toujours plus renforcer les articulations entre besoins de l'économie et formation. Le secteur de l'industrie a été identifié comme prioritaire, avec des actions ciblées pour répondre au vieillissement de la population.
- S'appuyer sur l'appareil de formation existant, en cours d'installation (école de la 2^e chance, offre à la rénovation énergétique, nouvel IFSI) et la dynamique inter-organismes de formation (ex: CAFOGAT).

OBJECTIF 13 : Embarquer le territoire dans un projet numérique

Enjeux : L'appropriation par tous les habitants des enjeux du numérique se révèle complexe. En proposant de construire une démarche intégrée autour de l'inclusion, de la donnée, des services aux collectivités et aux associations, y compris les réseaux, le projet numérique de territoire peut constituer une opportunité pour mieux accompagner les démarches actuelles et à venir. Le projet peut ainsi contribuer à renforcer l'autonomie des administrés dans leurs usages critiques du numérique en ciblant principalement ceux qui ont le plus de difficultés.

Moyens :

- Développer la médiation numérique de proximité pour toutes et tous, et en particulier pour les personnes les plus éloignées des usages du numérique, avec notamment l'accompagnement et l'animation du « Hub-Lo Centre-Val de Loire » : animation de l'écosystème et aides aux structures de médiation / inclusion numérique via le CPER (modèle économique des structures).
- Développer l'offre de services numériques à destination des collectivités territoriales proposée par le GIP Recia (protection des données, cybersécurité, numérique responsable...).
- Sensibiliser et développer le numérique responsable, encourager la sobriété et le réemploi.
- Renforcer les actions autour du numérique à destination de la jeunesse. Œuvrer à une meilleure appropriation par les acteurs pour créer et proposer des événements différents chaque année (CRIJ).

ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

OBJECTIF 14 : Poursuivre la transition énergétique du territoire au travers de la sobriété, de la rénovation thermique et du recours aux énergies renouvelables

Enjeux : Engager le territoire dans la transition énergétique passe, d'une part, par des actions de sobriété et de rénovation thermique des bâtiments publics et privés au moyen de différents leviers financiers et d'accompagnement, d'autre part, par une augmentation de la part des ENRR dans le mix énergétique. Pour ces dernières il s'agira de raisonner de façon planifiée, dans le cadre de l'animation du COT EnR à l'échelle du PETR, afin de limiter l'impact sur les espaces naturels et agricoles. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Poursuivre et amplifier la **rénovation thermique** du parc énergivore pour atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés, en s'appuyant notamment sur les conseillers en énergie partagés (CEP) pour l'accompagnement des EPCI.
- Poursuivre la rénovation du parc **d'éclairage public** des communes.
- Développer la **production et le recours aux EnR** (hydrogène renouvelable, bois, géothermie, ressources méthanisables notamment les biodéchets, photovoltaïque) en s'accordant sur une approche collective du développement des énergies renouvelables sur le territoire et en ayant une approche intégrée limitant les tensions sur la ressource.
- Encourager le développement des **énergies citoyennes**.

Moyens :

- Accompagner les collectivités dans leur programme de rénovation énergétique des bâtiments publics en s'appuyant sur les CEP.
- Maintenir la dynamique engagée dans le cadre du COT EnR et poursuivre les liens avec Fibois pour l'accompagnement des projets en énergie renouvelable.
- S'appuyer sur l'AREC et Energie partagée pour les énergies citoyennes.
- Accompagner les communes dans l'intégration des zones d'accélération ENRR dans les programmes d'urbanisme et dans la définition de zones d'exclusion pour un déploiement raisonné des ENRR électriques.

OBJECTIF 15 : Préserver et restaurer la trame verte et bleue (TVB) et les corridors écologiques

Enjeux : Les espaces naturels et surfaces en eau représentent environ 20,5 % des superficies et constituent une composante importante du territoire sur les plans paysager (lignes d'horizon boisées, avec notamment la forêt de l'Orléanais au sud et celle de Montargis au centre) et environnemental (continuités écologiques le long des vallées du Loing, de l'Ouanne, de la Cléry et du Betz). 5 zones Natura 2000, 1 site du Conservatoire des Espaces Naturels de la région, ainsi que de nombreuses zones d'inventaires naturels (34 ZNIEFF au total) sont répertoriés sur le bassin de vie. Le Loing et l'Ouanne sont concernés par un enjeu fort pour la continuité écologique des cours d'eau. Ces milieux sont des composantes essentielles d'une trame verte et bleue efficace. Néanmoins, l'une des principales menaces pesant sur la TVB favorisant les ruptures de continuités écologiques est la fragmentation des espaces naturels. Son origine est principalement anthropique : routes, voies ferrées, seuils et barrages en rivière sont autant de barrières à la libre circulation des espèces. Dans ce contexte et à l'heure de la crise climatique, la préservation de la biodiversité est un sujet transversal aux différentes politiques publiques pour préserver les ressources naturelles (eau, biodiversité, puits carbone...) et s'adapter au changement climatique. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Poursuivre l'animation pour **sensibiliser** sur l'enjeu de préservation de la biodiversité et mettre en œuvre le programme d'actions de la TVB.
- Porter des **politiques paysagères et de gestion de l'eau** favorables à la biodiversité, ayant le souci de trouver un équilibre entre activités humaines et protection des milieux naturels.
- Maintenir et restaurer le bon fonctionnement des **corridors écologiques** identifiés sur le territoire et donc de la qualité de la trame verte et bleue.
- Protéger et mettre en valeur les richesses écologiques du Montargois-en-Gâtinais, grâce notamment à la **protection du patrimoine naturel et paysager** et au

maintien de la diversité (importance de l'activité agricole, valorisation économique des zones forestières, prairiales et bocagères).

- **Faire connaître** les démarches / actions de préservation de la biodiversité mises en œuvre sur le territoire et les développer.
- Encourager le **dialogue entre les acteurs** de la biodiversité (7 sites Natura 2000 sur le bassin de vie), de l'eau, les collectivités locales et les acteurs économiques du Bassin de vie.

Moyens :

- Sensibiliser et former élus et usagers sur les enjeux autour de la biodiversité.
- Communiquer auprès du grand public sur la biodiversité environnante.
- Maintenir et renouveler les haies et le bocage (projets collectifs de plantations, formation à la gestion durable des haies, finalité économique du bocage, bilans et mesures d'impacts des actions menées à l'échelle des exploitations agricoles pour restaurer la biodiversité et la qualité de la ressource en eau).
- Recenser les points noirs aux continuités écologiques (sites de collision d'animaux sur voiries, routes, couloir d'urbanisation) venant bloquer la circulation des espèces...).
- Poursuivre l'animation du COT Transition (jusque mi 2026).
- Poursuivre l'animation du contrat territorial des milieux aquatiques, signé en 2019 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sur la restauration et l'entretien des cours d'eau du territoire (avec des techniciens de rivière) pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau, la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, mais également la restauration complète des fonctionnalités des rivières et de leurs zones humides associées.
- Préserver, renforcer et restaurer la fonctionnalité écologique du réseau des mares et des étangs.
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux ouverts menacés (pelouse calcicoles, landes sèches et humides) et des milieux humides.
- Réaliser des inventaires de biodiversité communaux/intercommunaux (IBC).
- Mettre en place des démarches environnementales (labellisation, sensibilisation...) sur les événements culturels (festivals, concerts...).
- Créer les conditions favorables à une remontée des projets en site Natura 2000 par les EPCI auprès de la Région.
- Renforcer les liens entre les animateurs Natura 2000 et les acteurs de projets LEADER, CRST... pour s'assurer de la compatibilité des projets d'aménagements avec les objectifs liés à Natura 2000.

OBJECTIF 16 : Intégrer les effets du dérèglement climatique dans les outils de planification et d'aménagement urbain (urbanisme durable et solutions fondées sur la nature)

Enjeux : Dès aujourd'hui, l'urbanisme doit être pensé de manière différente qu'il ne l'a été jusqu'à présent pour adapter nos villes et villages au changement climatique. Désimperméabilisation des espaces publics, végétalisation, restauration de la biodiversité, maintien des trames vertes et bleues, prévention des risques d'inondations et d'incendies... il s'agit de mettre en place ces solutions fondées sur la nature pour le bon développement des territoires et leur attractivité. L'objectif prioritaire est de faciliter l'infiltration des eaux pluviales, le rafraîchissement et le bon développement des végétaux et des fonctionnalités écologiques. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Penser **urbanisme durable** : désimperméabilisation des sols, gestion de l'eau, végétalisation, accueil de la biodiversité, trames verte, bleue, noire, lutte contre les îlots de chaleur urbains, prévention des risques d'inondation...
- Favoriser l'émergence de filières économiques liées aux **matériaux biosourcés** (MBS).

Moyens :

- Poursuivre la démarche **d'animation sur les enjeux de végétalisation** des espaces publics et impulser et accompagner le lancement de projets concrets par les collectivités.

- Conduire des études sur les îlots de chaleur urbains pour mettre en œuvre des projets de végétalisation et de création **d'îlots de fraicheur**.
- Désimperméabiliser les sols par des opérations de **renaturation** (redonner une vocation naturelle, forestière, agricoles à des friches ou des espaces délaissés).
- Accompagner les collectivités dans leur **stratégie de gestion et de préservation de l'eau** (action « Objectif Climat 2030 »).
- Favoriser l'émergence de filières économiques liées aux matériaux biosourcés et intégrer les **MBS** dans les projets de construction/rénovation.
- Exploiter les usages possibles du numérique pour piloter et améliorer les actions de limitation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (cas d'usages du Climate data hub en Centre-Val de Loire...).

OBJECTIF 17 : Réduire les déchets et en améliorer le traitement (réemploi, réparation, incinération)

Enjeu : Dans un contexte de tension sur l'enfouissement (réduction des capacités, augmentation du coût à la tonne), de pollution de l'environnement, de pression sur les matières premières et d'incapacité d'incinération sur le territoire, la trajectoire du Bassin de vie de Montargis doit être celle de la réduction des déchets. A ce titre, le SCoT vise une gestion des déchets améliorée grâce aux outils de tri et de traitement des différents syndicats de traitement des déchets, ainsi que grâce aux évolutions des dispositifs de collecte et à la diminution de la production de déchets à la source via notamment l'économie circulaire. Le territoire est également doté d'une unité de valorisation énergétique (UVE) pour le traitement des déchets par incinération. Par ailleurs, l'expérimentation du CI&EL - PTCE Gâtinais Montargois encourage les filières de réparation et de réemploi. Lesquelles sont également soutenues par la chambre régionale des métiers et de l'artisanat qui promeut le développement de la culture du tri, des métiers de la réparation et les initiatives de ressourceries, afin de favoriser le réemploi. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Limiter la production de déchets en développant **l'économie circulaire** (approvisionnements durables, éco-conception, coopération interentreprises (EIT), réemploi, surcyclage, mobilisation des filières REP, ECO DEFI...) auprès de l'ensemble des acteurs économiques du territoire (entreprises, associations, collectivités...).
- Développer les pratiques de **réparation et de réemploi**.
- Accélérer le réflexe de **tri** et valoriser les déchets valorisables.
- Démultiplier le travail de **sensibilisation** auprès des entreprises et des habitants sur la gestion des déchets, leur prévention et les solutions disponibles.
- Respecter la hiérarchie des modes de traitement en privilégiant **l'incinération** au stockage des déchets.

Moyens :

- Poursuivre les **démarches en cours** sur le territoire : expérimentation du CI&EL - PTCE Gâtinais Montargois sur les filières de réparation et de réemploi, et celles portées par le SCoT (développement de la collecte des biodéchets par les opérateurs locaux, étude des modalités d'un système de tri à la source, mise en place d'un système d'économie circulaire permettant de réduire les déchets à la source et une meilleure valorisation).
- Encourager les collectivités à passer à une **tarification incitative**, afin de renforcer le tri à la source (emballages, biodéchets...), par des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs locaux.
- Travailler sur les emballages et le **vrac** avec les industriels, encourager le système de consignes pour le réemploi du verre et de l'inox notamment.
- Optimiser le maillage en **services de réparation et en outils de réemploi** (ressourceries/recycleries, zones de dons dans les déchèteries...).
- Stimuler la **valorisation des déchets** y compris des biodéchets (méthanisation, plateforme de compostage...).
- Encourager les **événements écoresponsables**.
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire (en s'appuyant notamment sur les actions du PAT du Gâtinais Montargois)**, encourager la sobriété.

UNE OFFRE DE MOBILITE QUI CONNECTE LE BASSIN DE VIE ET QUI DELIVRE DES SERVICES REPONDANT AUX BESOINS DE SES HABITANTS

OBJECTIF 18 : Élaborer un contrat opérationnel de mobilité, adapté aux compétences de chaque EPCI, à l'échelle du Bassin de Mobilité (échelle identique à celle du Bassin de vie)

Enjeu : Structurer une action collective et à l'échelle du Bassin de vie en faveur de la mobilité. Améliorer les coopérations entre les réseaux de transports en commun, renforcer l'intermodalité et poursuivre la décarbonation des mobilités du quotidien en faveur des habitants des espaces urbains et ruraux.

Les objectifs prioritaires visent à :

- Améliorer l'offre de transport collectif et le **report modal** de la voiture vers les mobilités collectives en s'appuyant notamment l'axe ferroviaire du POLT. L'information du public sur les solutions de transports en commun doit être améliorée tout en optimisant les réseaux des AOM pour en renforcer l'attractivité. Les principales gares sont amenées à devenir progressivement de véritables Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).
- Favoriser le développement des **mobilités actives**, solidaires ou partagées pour les déplacements de proximité, et ainsi réduire l'usage individuel de la voiture pour les trajets courts.
- **Trouver des solutions de mobilité pour les zones blanches dépourvues d'offre**, afin de garantir une accessibilité minimale pour tous les habitants.
- Décarboner le transport en maillant le territoire en infrastructures **d'avitaillement décarbonées** (stations IRVE, bioGNV, hydrogène) et en favorisant une logistique plus durable.

Moyens : Participer aux concertations locales pilotées par la Région sur le bassin de mobilité pour élaborer collectivement, avec les autres partenaires locaux, le contrat opérationnel de mobilité définissant la stratégie commune du territoire. Cette concertation des partenaires du bassin de mobilité se déroulera aux alentours de juin 2026.

UN BASSIN DE VIE A L'ECOUTE DE SA JEUNESSE ET ATTENTIF A LA CITOYENNETE

OBJECTIF 19 : Renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes

ENJEU : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes passe par une meilleure connaissance de leur environnement éducatif, culturel et économique et par un accès facilité au logement et à la mobilité pour se rapprocher des emplois, services et activités. Cela participe aussi à favoriser l'autonomie des jeunes. Aujourd'hui, plus de 110 000 jeunes sont inscrits sur YEP'S en région, soit l'équivalent d'un jeune sur trois. L'enjeu de communication et de promotion peut encore être renforcé sur le Bassin de vie de Montargis pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des avantages du dispositif. Ainsi, les objectifs prioritaires visent à :

- Formaliser une **politique publique** plus engagée pour capter les jeunes.
- Conforter **l'offre d'activités** pour les jeunes (activités sportives, offre culturelle, vie étudiante...), notamment pendant les vacances scolaires.
- Muscler la structuration en **réseau des professionnels** qui gravitent autour des jeunes (maisons des adolescents, missions locales, associations culturelles, sportives, lycées...), afin de renforcer l'information jeunesse et d'améliorer leur accompagnement.
- Prendre soin de la **santé physique et mentale** des jeunes (prévention, sport-santé, précarité alimentaire...) notamment au travers du CLS.

Moyens :

- Construire des outils pour connaître les attentes et besoins de la jeunesse locale.
- Mobiliser le réseau d'acteurs de la jeunesse local et régional, pour territorialiser les actions du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

- Promouvoir les avantages de YEP'S sur le territoire (gratuité des transports les weekends, aide à l'équipement numérique, relais des initiatives des collectivités...).
- Favoriser l'adoption de comportements favorables à une bonne santé, notamment psychique.

OBJECTIF 20 : Favoriser l'engagement citoyen des jeunes, notamment sur les questions de transitions

Enjeu : Il apparaît une fracture de plus en plus grande entre une partie de la population, investie dans toutes les dimensions de notre société et une autre qui semble s'en éloigner, volontairement ou non. Pour répondre efficacement à cette problématique, il convient de mobiliser les futurs citoyennes et citoyens. L'engagement citoyen des jeunes se traduit par leur implication dans la vie de la cité sous toutes ses formes. Elles peuvent être sportives, culturelles, associatives, en faveur de causes sociales, écologiques ou politiques... Les actions qui concourent à susciter cet engagement et la participation active des jeunes à la vie démocratique doivent être amplifiées dans tous les domaines. Elles favoriseront la construction de leur citoyenneté et *in fine* de la vitalité du territoire. Ainsi, les objectifs prioritaires visent à :

- Sensibiliser les jeunes aux questions de transitions, notamment écologiques.
- Favoriser la mobilité européenne et internationale des jeunes.
- Faire en sorte que les jeunes appréhendent mieux leur territoire et les politiques publiques, notamment communautaires.

Moyens :

- Mobiliser le règlement d'intervention des Conventions Vertes pour permettre aux associations d'Education à l'Environnement (ex : ateliers auprès des jeunes, scolaires et hors scolaires, animations scolaires, sorties et séjours nature) de mettre en place des programmes d'actions favorisant l'appropriation des grands enjeux environnementaux par l'information et la sensibilisation et d'amener les citoyens à adopter des comportements écologiques.
- Promouvoir les services civiques Climat au plus près des territoires par la sensibilisation des collectivités et l'identification de structures pouvant accueillir des jeunes en services civiques Climat (volontaires accueillis dans des structures avec des missions en lien avec le climat : biodiversité, déchets, transition énergétique...) Soutenir et accompagner les initiatives portées par les jeunes grâce aux dispositifs existants des collectivités locales et du Conseil régional.
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès des jeunes sur la citoyenneté et la solidarité internationale et sur les dispositifs existants (CRIJ, Centraider, Centre Europe Direct...).
- Favoriser l'implication des jeunes dans les conseils municipaux des jeunes et envisager des conseils communautaires des jeunes, à l'image des conseils municipaux.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE LA REGION AU TITRE DES CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

La Convention Région-Territoires du Bassin de vie de Montargis est l'opportunité pour la Région de formaliser ses engagements spécifiques au titre des Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) qui constituent l'un des cadres de contractualisation de la Région avec les territoires.

La Région s'engage, sur la période 2025-2031, à allouer une dotation globale de 17 000 000 € pour la mise en œuvre de l'ensemble des CRST communautaires (CRST 3) du PETR Gâtinais Montargois. Celle-ci se répartit de la manière suivante :

- Dotation A VOS ID : 650 000 € (dont 25 000 € prélevés pour Oxygène)
- Dotation maximale en fonctionnement : 800 000 €
- Dotation totale : 17 000 000 €

La dotation maximale en fonctionnement se répartit de la manière suivante sur le premier contrat de 3 ans :

- 300 000 € maximum seront affectés au PETR Gâtinais Montargois pour l'ingénierie territoriale à travers le financement du poste de développeur territorial (210 000 €), des postes d'agents thématiques prioritairement en matière de transition écologique, santé, agriculture et alimentation, tourisme, ainsi que des démarches et études stratégiques ;
- 500 000 € maximum seront affectés aux projets au sein de chaque CRST signés à l'échelle des EPCI (études, inventaires...).

Le territoire devra déposer un dossier de demande de subvention pour chacune de ses démarches et études. S'agissant des demandes de subventions pour les postes, la demande devra faire l'objet d'un dépôt annuel.

Les engagements financiers de la Région seront formalisés au cas par cas selon des conventions financières spécifiques votées par la Commission permanente.

Pour ce qui relève spécifiquement du poste de développeur territorial, le PETR Gâtinais Montargois s'engage à désigner l'équivalent d'un ETP de formation au moins Bac +4 dans le domaine du développement territorial, pour assurer les fonctions de développeur territorial en charge de relayer les priorités régionales et les modalités d'intervention régionale auprès des maîtres d'ouvrage et de les accompagner dans leurs demandes de subventions. Il intervient en appui des EPCI pour dynamiser la mise en œuvre des contrats. Ils participent aux initiatives de niveau régional ou local portées par la Région concernant le déploiement de ces contrats et notamment au réseau des développeurs territoriaux et au Lab des transitions Oxygène.

ARTICLE 8 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les interlocuteurs des collectivités au sein de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention sont les élu·es référent·es du Bassin de vie de Montargis, assisté·es par la directrice de la Maison de la Région du Loiret. Ces élu·es sont chargé·es de piloter, animer et évaluer les actions prévues dans la convention, notamment via le comité de pilotage (cf. article 3).

L'interlocuteur de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention est le Président du PETR Gâtinais Montargois, assisté par le directeur du PETR.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 2.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable, dans un délai de 45 jours.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'ORLEANS.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Région Centre-Val de Loire accorde une grande importance à la protection des Données Personnelles des bénéficiaires. En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région

Centre-Val de Loire collecte et traite les Données personnelles dans le respect de la réglementation en matière de protection des Données personnelles, en particulier du Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679) et de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022. Les Données personnelles collectées dans le cadre de la présente convention sont destinées à la bonne exécution de la présente convention.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre de cette convention, la Région Centre-Val de Loire est conduite à traiter les catégories de Données personnelles suivantes :

- Données d'identification (identifiant, matricule, etc.)
- Données d'état civil (nom, prénom, sexe, nationalité (Française ou UE ou Hors UE) etc.)
- Coordonnées postales et téléphoniques (adresse mail, n° téléphone, adresse postale)
- Vie professionnelle (statut professionnel, type de contrat, etc.)

La Région Centre-Val de Loire veille à ce que la collecte des Données soit strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies.

Il est précisé que les adresses postales / et adresses électroniques pourront être utilisées à des fins de communication institutionnelle.

Les Données personnelles recueillies par la Région Centre-Val de Loire résultent de la communication de ces informations par les différentes parties à la convention.

Les destinataires internes des Données, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont :

- Les agents habilités de la Région
- Les membres de la Commission plénière régionale
- Les autorités de contrôles
- Les prestataires autorisés

Il peut arriver ponctuellement à La Région Centre-Val de Loire d'avoir à transmettre certaines Données personnelles à des tiers :

- Lorsqu'une obligation réglementaire l'impose,
- A des fins de contrôle (Chambre Régionale des Comptes, DGFiP...),
- Lorsque La Région Centre-Val de Loire peut s'appuyer sur son intérêt légitime ou celui d'un tiers dans les conditions prévues par la législation après information préalable spécifique et possibilité de refus du bénéficiaire.

Les Données collectées par la Région Centre-Val de Loire sont hébergées en France. Toutefois, la Région Centre-Val de Loire recourt à des prestataires qui hébergent les Données sur le sol de l'Union Européenne mais qui peuvent être soumis à une législation étrangère, notamment la société Microsoft. Pour en savoir plus sur les pratiques de Microsoft en matière de protection des Données, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement>

Les Données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou celui prévu par la réglementation applicable.

Les Données relatives à l'instruction et au suivi de la demande de subvention sont conservées :

- 10 ans à compter du dernier acte de gestion clôturant le dossier pour toute aide attribuée ;
- A l'issue de ces durées, les Données peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre aux obligations légales ou réglementaires ou à des fins probatoires. Sinon,

les Données sont détruites et/ou supprimées ou font l'objet d'une procédure d'anonymisation.

Conformément à la Règlementation en vigueur, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses Données Personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Il dispose également du droit de s'opposer au Traitement de ses Données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver ses Données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO de La Région Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, ou par mail : contact.rgpd@centrevaleloire.fr

Le bénéficiaire dispose par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses Données.

Fait à Orléans, en 7 exemplaires, le

Le président du Conseil régional
Centre-Val de Loire,

Le président du
PETR Gâtinais Montargois,

François BONNEAU

Frédéric NÉRAUD

Le président de la Communauté
d'agglomération Montargoise et Rives du
Loing,

Le président de la Communauté de
communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Jean-Paul BILLAULT

Albert FEVRIER

Le président de la Communauté de
communes de la Cléry, du Betz et de
l'Ouanne,

Le président de la Communauté de
communes des Quatre Vallées,

Christophe BETHOUL

Gérard LARCHERON

Le maire de Montargis,

Benoît DIGEON